

Viticulture : une enquête sur les intentions d'arrachage de vignes



© 2024 Les Echos Publishing

Crise structurelle oblige (surproduction de vins, consommation en baisse...), les pouvoirs publics viennent de lancer une enquête auprès des viticulteurs pour connaître leurs intentions en termes d'arrachage de vignes. Cette enquête a pour objet de permettre au ministère de l'Agriculture de finaliser le dispositif de restructuration du vignoble français et de réduction du potentiel viticole (sous réserve de la validation de l'Union européenne) amorcé il y a quelques mois.

Ainsi, les deux questions suivantes sont posées aux viticulteurs :

– quelle surface seriez-vous prêt à engager si une aide à l'arrachage temporaire de la surface en vigne pouvait vous être proposée à hauteur de 2 500 €/ha arrachés, en échange de la non-replantation en vigne de la surface équivalente pendant 4 ans, sachant que l'autorisation de replantation des surfaces équivalentes ne pourrait être octroyée qu'après une période de 4 ans, mais sans obligation de replanter ni sanction ?

– quelle surface seriez-vous prêt à engager si une aide à l'arrachage définitif de la surface en vigne pouvait vous être proposée à hauteur de 4 000 €/ha arrachés, en échange de

l'impossibilité d'obtenir une autorisation de replantation d'une surface équivalente.

Important : l'attribution de l'aide ne s'accompagnerait d'aucune obligation de renaturation.

En pratique, le questionnaire est accessible sur [le site de FranceAgriMer](#) jusqu'au 12 juin inclus. Pour y répondre, vous aurez besoin de votre numéro Siret.

À noter : le fait de répondre cette enquête ne constituera ni une demande d'aide ni un engagement du viticulteur à déposer une demande d'aide au moment où le dispositif sera ouvert.

© 2024 Les Echos Publishing